

**Conseil National Economique et Social**

# **Bien-être et privations des enfants et des jeunes en Algérie**

Vers un modèle de privations sociales multidimensionnelles  
adossé au cycle de vie

**CONTRIBUTION POUR UNE DEFINITION NORMATIVE DE LA PAUVRETE  
ET DES PRIVATIONS CONFORME A L'AGENDA DES ODD POST 2015**

**Janvier 2017**

Ce document a été élaboré dans le cadre de la coopération triangulaire Sud-Sud



# TABLE DES MATIÈRES

Avant propos .....	03
<b>CHAPITRES</b>	
Chapitre 1	De la politique nationale de développement humain et social ..... 05
Chapitre 2	Approche d'analyse de l'équité sociale ..... 09
2.1	Tentatives de territorialisation du développement humain ..... 09
2.1.1	L'exercice de désagrégation de 2008 ..... 10
2.1.2	L'exercice de désagrégation de 2011 ..... 11
2.2	Modèle d'analyse des privations multiples chez les enfants et les jeunes ..... 13
2.2.1	Aspects méthodologiques ..... 13
2.2.2	Quelques résultats saillants ..... 15
a.	La pauvreté sociale multidimensionnelle ..... 15
b.	Les espaces de chevauchement entre la pauvreté sociale multidimensionnelle et la pauvreté de revenu d'occupation ..... 17
c.	L'approche diachronique de la pauvreté sociale multidimensionnelle et la pauvreté de revenu d'occupation ..... 18
Chapitre 3	Consolidation et implications politiques ..... 21
<b>SCHÉMAS</b>	
Schéma 1	Schéma synoptique du Système National de Protection Sociale ..... 07
Schéma 2	Les dimensions de privation par catégories d'âge ..... 14
Schema 3	Caractérisation de la pauvreté multidimensionnelle en 2012 ..... 18
Schema 4	Caractérisation de la pauvreté multidimensionnelle en 2006 ..... 20
<b>TABLEAUX</b>	
Tab. 1	Les sept (7) strates de wilayas identifiées dans la stratification de 2008 ..... 11
Tab. 2	Les neuf (9) Espaces de programmation territoriale identifiés dans le SNAT 2010 ... 12
Tab. 3	Taux de privation multidimensionnelle par cycle d'âge en % ( $k \geq 3$ ) ..... 16
Tab.4	Revenu national brut (RNB) par habitant exprimé en US\$ et en US\$ Parité Pouvoir d'achat ..... 23
<b>FIGURES</b>	
Figure 1	Taux de privation sociale multidimensionnelle (%), par espace de programmation territoriale (seuil de $k \geq 3$ ) ..... 16
Figure 2	Proportion de population de moins de 25 ans soumise aux privations sociales multidimensionnelles (seuil de $k \geq 3$ ) et évoluant dans des ménages sans revenu d'occupation, par espace de programmation territoriale (%) ..... 17
<b>GRAPHIQUES</b>	
Graphique 1	Distribution des privations chez les 0-24 ans en 2012 ..... 15
Graphique 2	Incidence et intensité moyenne de privation par quintile de richesse en % pour un seuil de $k \geq 3$ ..... 15

# TABLE DES MATIÈRES

## (Suite)

<b>Graphique 3</b>	Taux et intensité moyenne de privation par espaces de programmation territoriale en % en 2012 pour un seuil de $k \geq 3$ .....	16
<b>Graphique 4</b>	Variation du nombre d'enfants privés âgés de 0-1 ans entre 2006 et 2012 .....	19
<b>Graphique 5</b>	Variation du nombre d'enfants privés âgés de 2-4 ans entre 2006 et 2012 .....	19
<b>Graphique 6</b>	Variation du nombre d'enfants privés âgés de 5-15 ans entre 2006 et 2012 .....	19
<b>Graphique 7</b>	Variation du nombre d'enfants privés âgés de 16-24 ans entre 2006 et 2012 .....	19
<b>Graphique 8</b>	Indices de pauvreté sociale multidimensionnelle et pauvreté de revenu (2006-2012 en %) .....	20
<b>Graphique 9</b>	Evolution du salaire net moyen par quintiles (2011) .....	22
<b>Graphique 10</b>	Indice de Gini à partir des dépenses totales des ménages par décile (enquêtes Consommation – ONS 1988 ,2000 et 2011) .....	22
<b>Graphique 11</b>	Revenu national brut par habitant exprimé en US\$ courant et en Parité Pouvoir d'Achat (PPA US\$) ) .....	23

## ANNEXES

<b>Tableau 1A</b>	Taux de Pauvreté sociale multidimensionnelle et de revenu d'occupation (%) - Année 2012) .....	25
<b>Tableau 2A</b>	Mesure des privations sociales multidimensionnelles, par cycle d'âge, en pourcentage et en effectif – Année 2012 .....	26

## Avant-propos

Le système de protection sociale algérien, dont les lignes directrices remontent à l'indépendance du pays en 1962, est l'un des plus complets parmi les pays en développement. En effet, basé sur une conception universelle des politiques publiques, ce système vise à assurer la protection de tous les citoyens sans exclusion, si bien qu'il se fixe comme objectifs stratégiques de renforcer la solidarité nationale, de réduire les inégalités en matière de revenus et de protéger/préserver les populations les plus fragilisées contre la pauvreté et la précarité. Il dispose, pour cela, d'un réseau d'institutions gouvernementales bien articulé qui comprennent, entre autres, les ministères de la santé, de l'éducation, de la solidarité, du travail, de l'agriculture et des finances.

Aujourd'hui ce système représente 10-12% du PIB et plus du quart du budget de l'Etat, rien qu'en termes de transferts sociaux explicites<sup>1</sup>, ce qui a valu à l'Algérie, entre autres efforts, d'accéder en 2013 au rang des pays disposant d'un niveau élevé de développement humain et de s'y maintenir depuis<sup>2</sup>.

Par ailleurs, dans une démarche participative et consensuelle, la Constitution adoptée en vertu de la Loi du 6 mars 2016 vient renforcer davantage l'encrage social du modèle de développement national en y consacrant les principes liés notamment à :

- **La justice sociale** : l'instauration de la justice sociale comme principe fondateur de l'Etat et de ses institutions. L'Etat assure l'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens et ces derniers sont égaux devant la loi sans discrimination aucune. Les dispositions de la constitution ont spécifié particulièrement la catégorie des personnes vulnérables à besoins spécifiques pour laquelle l'Etat doit faciliter la jouissance de leurs droits. (Art. 9, 15, 32, 34, 63 et 72 amendés) ;
- **La parité entre les hommes et les femmes** : L'Etat œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi et encourage la promotion de la femme aux postes de responsabilité (Art. 36 ; nouveau) ;
- **L'équité territoriale** : Les institutions de l'Etat se doivent d'avoir pour finalité l'élimination des disparités régionales en matière de développement (Art. 9 amendés) ;
- **La participation citoyenne** : Le renforcement du droit des citoyens pour être partie prenante dans la gestion des affaires publiques du pays par :
  - o La protection des libertés fondamentales du citoyen et l'épanouissement social et culturel de la Nation. (Art. 9 amendé) ;

---

<sup>1</sup> L'Etat procède à la sauvegarde du pouvoir d'achat et de la production nationale, également, par des mesures implicites sans pour autant que ce soit comptabilisé comme transferts sociaux de l'Etat, à l'exemple du soutien au prix de l'énergie, aux inputs et à la production agricole, au carburant, à l'eau, au cadre de vie, etc.

<sup>2</sup> « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », Rapport sur le développement humain 2013, PNUD.

- o L'Etat encourage la démocratie participative au niveau des collectivités locales (Art.15 amendé) ;
- o Le droit à la création des associations est garanti (Art.54 amendé) ;
- o L'institution du Conseil National Economique et Social (CNES) comme un cadre de concertation et de proposition dans le domaine économique et social. Le CNES a été érigé en espace de participation de la société civile sur les questions du développement économiques et sociales et du dialogue entre opérateurs économiques et sociaux (Art. 204 et 205 ; nouveau) ;
- o La consécration du droit de l'opposition parlementaire liée à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion (Art. 36 ; nouveau) ;
- o La création d'un Conseil National des Droits de l'Homme. Ce Conseil est chargé d'initier des actions de sensibilisation, d'information et de communication pour la promotion des droits de l'Homme (Art. 198 et 199 nouveau) ;

**- La promotion et la protection des droits sociaux des individus :**

La consolidation et l'élargissement des acquis, à savoir :

- o La protection de la vie privée et l'honneur du citoyen par la loi. (Art. 46 amendé) ;
- o Le droit à la santé : Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé, y compris les personnes démunies pour qui l'Etat doit veiller à réunir les conditions de leurs soins. (Art. 66 amendé) ;
- o Le droit à l'enseignement : l'enseignement est garanti pour tous les citoyens, il est cependant obligatoire pour le cycle fondamental et gratuit dans le public (Art. 65 amendé) ;
- o La promotion de l'apprentissage et la mise en place des politiques d'aide à la création d'emploi. (Art. 69 amendé).
- o La protection de la famille, de l'enfant et des personnes âgées. (Art. 72 amendé).
- o Le droit à l'assistance judiciaire aux personnes démunies. (Art. 57 nouveau).
- o Le soutien au logement : faciliter l'accès des catégories défavorisées au logement. (Art. 67 ; nouveau).
- o Le droit du citoyen à la protection, à la sécurité et à l'hygiène dans le travail. (Art. 69 amendé) ;
- o Les conditions de vie des citoyens qui ne peuvent pas encore, qui ne peuvent plus ou qui ne pourront jamais travailler, sont garanties (Art. 73) ;

**- La consolidation des libertés :** Les dispositions de la constitution ont élargi le champ des libertés par la consécration de nouvelles et la consolidation de celles acquises : liberté de culte, liberté de la presse dans le respect des droits d'autrui, liberté de se manifester et de se rassembler pacifiquement, liberté

d'opinion, liberté de création, liberté de circulation sur le territoire national ; liberté d'investissement et de commerce, etc. (Art.38 à 56 - Art. 45, 49, 50, 51, 53 et 57 ; nouveaux) ;

- **Promotion de la diversité culturelle du citoyen** à travers :
  - o L'officialisation de la langue Amazighe comme une langue nationale et la création d'une académie chargée de réunir les conditions de la promotion de Tamazight (Art.4 ; amendé) ;
  - o Le droit à la culture au citoyen et la protection du patrimoine matériel et immatériel. (Art.45 ; nouveau).
- **Développement durable** : il a été insaturé les principes de :
  - o Préserver les ressources naturelles au profit des générations futures (terres agricoles, le domaine hydraulique, etc.) (Art. 19 ; nouveau) ;
  - o Promouvoir le droit du citoyen à un environnement sain. (Art.68 ; nouveau) ;
  - o Développer la jeunesse comme force vive du pays par notamment la création d'un conseil national de la jeunesse chargé de contribuer à la promotion, au sein de la jeunesse, des valeurs nationales, de la conscience patriotique, de l'esprit civique et de la solidarité sociale. La jeunesse est au centre de l'engagement national à relever les défis économiques, sociaux et culturels, un engagement dont elle sera le principal bénéficiaire avec les générations futures. (Art. 37, 200 et 201 ; nouveaux).

La constitution vient, ainsi, ouvrir le champ d'application du développement humain et social à de nouvelles sphères ; celles relatives notamment aux libertés individuelles et à la participation sociale, et ce afin d'être davantage compatible avec l'esprit de la nouvelle plateforme mondiale du développement durable post 2015.

## 1. De la politique nationale de développement humain et social

La politique de développement humain et social est articulée autour de quatre leviers stratégiques qui forment un continuum avec la politique de développement de l'Algérie dans son ensemble :

**1. Développer les infrastructures de base et d'aide au développement humain** : une politique extrêmement généreuse menée depuis 1962, notamment à travers l'institution de la gratuité des soins, la démocratisation de l'éducation, le subventionnement des prix et l'édification d'un système de sécurité sociale développé.

**2. Soutenir la création d'emploi par des politiques actives du marché du travail** : L'adoption en 2008 d'une nouvelle politique de l'emploi a permis de donner une plus grande cohérence aux efforts de l'Etat en matière de lutte contre le chômage, avec un focus particulier sur les jeunes et notamment les diplômés d'entre eux. Cette politique vise à rompre progressivement avec la

pratique qui prévalait jusqu'alors et qui intervenait suite aux difficultés économiques et sociales que l'Algérie avait eu à vivre durant les années 90.

**3. Renforcer la solidarité nationale :** L'adoption d'une politique de concorde civile en 2001 a constitué un tournant majeur dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale. Cette mesure a été accompagnée par la mise en place de plusieurs dispositifs publics en direction des franges vulnérables.

**4. Promouvoir une plus grande autonomie de la femme et sa participation au développement national :** Toutes les Constitutions Algériennes consacrent le principe de l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans aucune forme de discrimination notamment de sexe. La politique nationale s'inscrit dans le cadre des engagements auxquels l'Algérie a souscrit à travers notamment son adhésion dès 1996 à la CEDAW.

Au titre de la politique de développement social plus particulièrement, la protection sociale, qui constitue le nœud gordien de cette politique, est articulée autour de quatre axes fondamentaux qui forment un socle intégré et complémentaire, en mesure d'assurer la couverture contre les risques de précarité, mais aussi d'assurer la participation des citoyens à la création de la richesse<sup>3</sup> :

### **1. Le transfert de revenu au profit direct des familles :**

- o L'État offre dans le cadre du dispositif du filet social, des transferts en espèces aux groupes vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes à faible revenu ;
- o Des bourses d'études sont octroyées aux enfants et modulées en fonction des seuils de revenus de leurs parents ;
- o Une allocation familiale est assurée à tous les enfants de parents cotisants à la sécurité sociale<sup>4</sup>.

### **2. La sécurité alimentaire et le maintien du pouvoir d'achat :**

- o L'État soutient le pouvoir d'achat des ménages par la subvention des produits alimentaires de base tels que le lait, la semoule, l'huile de table et le sucre ;
- o L'État soutient les inputs et la production agricole par le biais notamment des deux programmes PNDA et RAR.

### **3. L'inclusion économique et la participation à la création de la richesse :**

- o L'État offre une aide financière afin que les personnes en âge d'activité et qui se trouvent dans des situations vulnérables puissent accéder au marché du travail ;
- o L'État soutient également la création de petites entreprises grâce à des programmes de micro-crédits sans intérêt, orientés en particulier aux jeunes (ANSEJ, CNAC et ANGEM).

### **4. L'accès aux services de base, incluant les services sociaux :**

- o L'État finance la construction et le fonctionnement du réseau de services de santé, y compris les hôpitaux, afin d'assurer l'accès universel

<sup>3</sup> Les domaines d'intervention de l'État ventilés par axes, ci-après, sont donnés à titre indicatif et non exclusif.

<sup>4</sup> En réalité, les cotisants non-salariés (CASNOS) n'en bénéficient pas, de même que ceux émargeant dans les dispositifs d'aide à l'emploi qui ne touchent qu'à peine à 120DA par personne à charge.

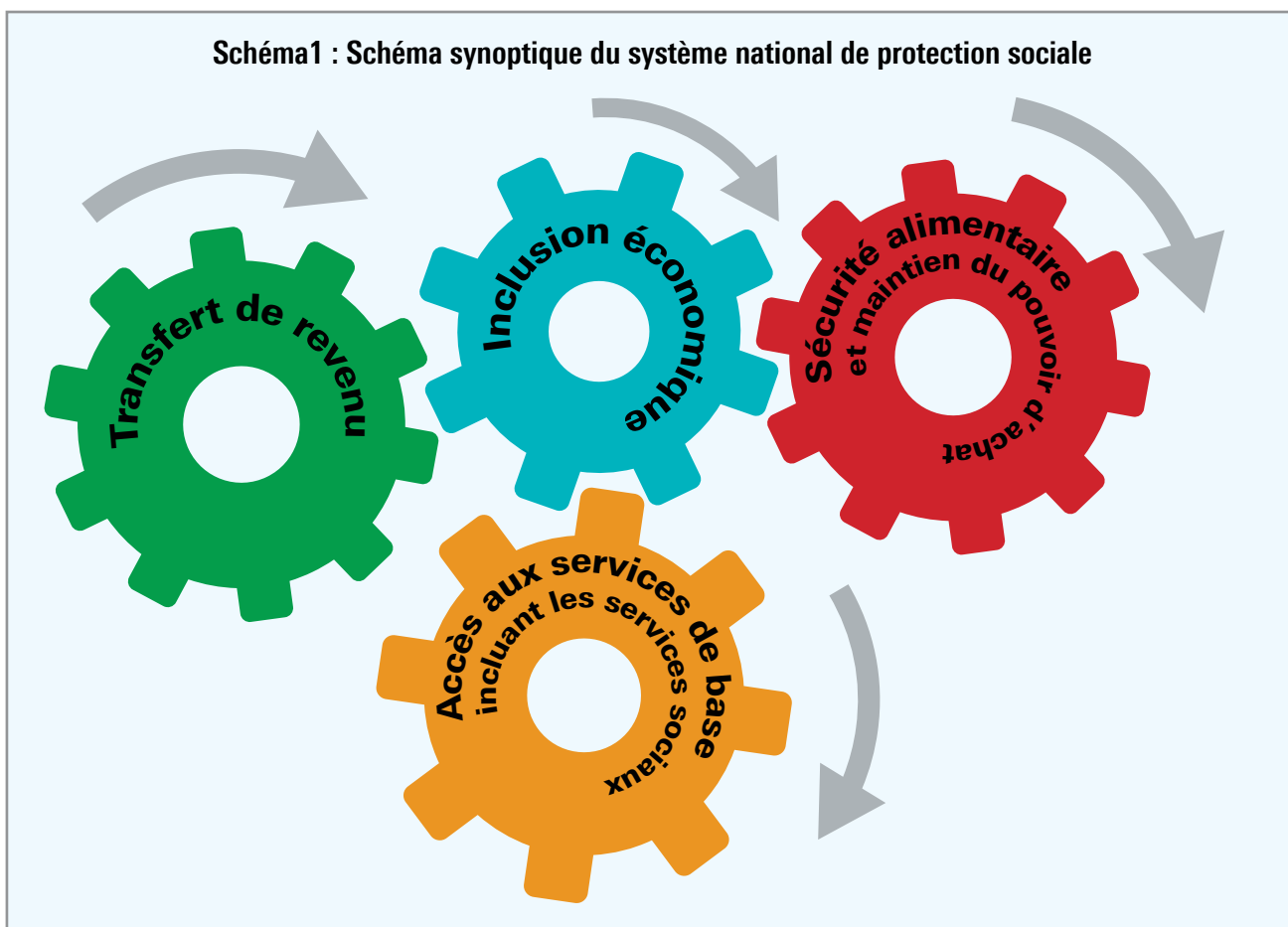
aux soins de santé gratuits ;

o Les services publics d'éducation sont gratuits de l'école primaire à l'université ;

o L'État soutient également le prix d'accès à l'énergie (électricité, gaz, carburant) et à l'eau, notamment dans le milieu rural et le sud ;

o L'État finance 100% de logements sociaux pour les groupes vulnérables, avec l'objectif de lutte contre l'habitat précaire ;

o L'État offre des services d'aide/assistance sociale aux groupes vulnérables.



Ces axes qui sont centrés aussi bien et surtout sur les institutions publiques à caractère social que sur les individus vulnérables économiquement, ne s'appuient sur aucune mesure de conditionnalité : les bénéficiaires directs ou indirects en tirent ainsi profit sans avoir à remplir, en amont, des conditions d'éligibilité supplémentaires comme il est le cas dans certains pays développés. En outre, la structuration du système de protection en Algérie montre clairement combien l'axe des services sociaux pèse dans l'architecture globale de la politique sociale, suivi par celui inhérent à la sécurité alimentaire et la protection du pouvoir d'achat. Alors que l'intervention de l'Etat à travers l'axe traduisant l'apport direct, en revenu, en direction des familles vulnérables économiquement demeure modeste par

rapport aux restes des axes. C'est, en fait, ce qui traduit l'aspect universel du système de protection sociale Algérien, avec ses deux branches contributive et non contributive.

En termes d'incidence financière, rien qu'en termes de transferts sociaux de l'Etat, ce système représente 9,8% du PIB et 23% du budget fixé par la LF2016, avec un volume de 1840,5 milliards DA, en augmentation de 7,5% par rapport à 2015. Ces transferts sont très fortement tirés par les deux postes de l'habitat et de la santé, pour près de 45% à eux seuls.

En sus des transferts sociaux de l'Etat, d'autres dits implicites sont mobilisés à hauteur de 2560,8 Mrds en 2014<sup>5</sup> et consistent, notamment, à exonérer d'impôts « les différents dispositifs d'investissement et d'emplois (ANDI, ANSEJ, ANGEM et CNAC) ainsi que les abattements sur le coût du foncier et sur les prix de l'énergie (électricité, gaz, carburants) »<sup>6</sup>. L'axe traduisant les efforts consentis par l'Etat à travers les dispositifs d'aide à l'emploi et à la création d'activités s'élève à lui seul à près de 760 milliards DA, soit 4,1% du PIB et 9,5% du budget global de l'Etat pour 2016. Tout cela ramène In fine le poids de la protection sociale à plus de 26% du PIB.

Aujourd'hui, la préoccupation première du Gouvernement est de chercher les voies qui permettent de continuer à servir les droits des citoyens, ainsi garantis par la Constitution, au moment où l'Algérie se trouve confrontée à une diminution progressive de ses ressources disponibles, conséquemment à la crise économique liée à la baisse des prix de l'énergie sur le marché mondial : Autrement dit, comment faire plus, mieux, avec moins de ressources.

Il convient de noter, à ce propos, que la part du secteur pétrolier dans la structure des exportations de l'Algérie s'élève à 96%, et ce malgré les efforts déployés par l'Etat pour promouvoir la diversification de son économie. C'est pourquoi, une des initiatives phares prise dans le cadre de la dernière tripartite (de novembre 2015) consistait à élaborer un nouveau pacte national économique et social qui a mis tous les partenaires sociaux autour d'un cap stratégique centré sur le triptyque de « la croissance économique, la relance de l'industrie nationale et le renforcement de la justice sociale ». Le Gouvernement, au même titre que l'ensemble des partenaires sociaux, adhère ainsi à l'idée d'engager une réflexion sur le système national de protection sociale, afin d'optimiser les ressources financières disponibles et d'améliorer son efficacité. La participation sociale/citoyenne dans la mise en œuvre de ces politiques sociales, de même que l'accès à d'autres expériences, en constituent indéniablement un gage pour sa réussite.

Sur le plan international, avec l'adoption en septembre 2015 d'un nouveau paradigme de développement post 2015, celui-ci étant adossé désormais au prisme de la durabilité, l'Algérie se doit de réarticuler efficacement sa politique de développement social afin de consolider davantage les acquis enregistrés jusque-là et qui sont très fortement ressentis par le niveau de vie de la population et d'y déceler les voies d'amélioration nécessaires.

Par ailleurs, au vu du potentiel extrêmement important que constituent les catégories des jeunes pour le processus de développement de l'Algérie, davantage conforté par leur poids démographique substantiel (55% de moins de 30 ans en 2015 et 28,8% de moins de 15 ans en 2015), un intérêt privilégié leur est accordé dans les politiques publiques à travers plusieurs programmes qui les visent directement ou indirectement, notamment (i) l'accès universel à l'éducation; (ii) l'aide à la formation professionnelle et aux études supérieures ; (iii) l'élargissement de l'accès aux soins de santé ; (iv) les dispositifs de lutte contre

<sup>5</sup> Source : Rapport de Présentation du Projet de la Loi de Finances pour 2016 – Ministère des Finances.

<sup>6</sup> Source : Ministère des Finances, OpCit.

le chômage en particulier des diplômés ; (v) la promotion de l'accès à la culture, aux loisirs, aux TIC et à la pratique sportive ; (vi) la protection des catégories défavorisées ; et autres prestations en nature comme le trousseau et manuels scolaires, le logement social...

Pour consolider encore plus cette orientation, l'Algérie s'est dotée en juillet 2015 d'une Loi sur la protection de l'enfance<sup>7</sup>, de même que la création, pour la première fois, d'un haut conseil pour la jeunesse<sup>8</sup> à la faveur de la constitution de mars 2016<sup>9</sup>.

Néanmoins, lorsque l'on examine de près les résultats auxquels ont abouti tous les programmes sociaux, force est de constater qu'ils ne permettent pas d'assurer, en l'état et toujours, un certain degré d'équité, notamment au niveau des territoires. Le fait que la majorité des jeunes ne soit pas diplômée conséquemment au modeste taux de passage aux études supérieures et d'orientation à la formation professionnelle, que les allocations familiales ne bénéficient pas à tous les enfants, ne fut-ce que des assurés sociaux, que le subventionnement des intrants et produits agricoles ne bénéficie pas uniquement aux démunis mais également aux industriels, que les assurés sociaux s'orientent parfois vers les structures de soins privées où ils se font rembourser à des taux non actualisés... tout cela milite en réalité pour un modèle intégré en mesure de rendre compte, au moyen de données factuelles, de ces situations d'iniquités afin d'aider à concevoir les correctifs nécessaires.

Toujours est-il qu'en dépit de l'intérêt que porte le Politique à la question de la justice sociale, peu de recherches académiques s'y sont penchées sérieusement afin d'éclairer davantage les décisions des Policy Makers sur les options alternatives à prendre pour assurer une plus grande équité et efficacité de leurs actions.

## **2. Approche d'analyse de l'équité sociale**

### **2.1 Tentatives de territorialisation du développement humain**

Dans un pays Continent, comme il est le cas de l'Algérie<sup>10</sup>, la dimension territoriale prend toute son importance lorsqu'il s'agit de traduire des principes vertueux, tels que l'équité et la justice sociale, sur le vécu des citoyens. C'est pourquoi, le CNES- institution à vocation consultative auprès des Hautes Autorités- a fait sien, la question d'apprécier le niveau de développement humain à travers le territoire national et ce, depuis plus une dizaine d'années.

Cependant, si le protocole de calcul des indices de développement humain, préconisés par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), est devenu une tradition dans le paysage international, l'exercice qui consiste à désagréger ces indices au niveau infranational demeure par contre très peu abordé, en raison notamment des difficultés d'adaptation du cadre conceptuel universel, mais aussi des exigences additionnelles que pose la disponibilité d'informations statistiques à l'échelle des territoires.

Le processus de désagrégation est inscrit désormais dans une démarche que s'est imposée le CNES : celle qui consiste à aller au-delà des indicateurs du Développement Humain au plan national, pour investiguer les réalités économiques et sociales au niveau local. Cette

---

<sup>7</sup> Loi n° 15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant.

<sup>8</sup> Instance consultative placée auprès du Président de la République, regroupant des représentants de la jeunesse et des représentants du Gouvernement et des institutions publiques en charge des questions de la jeunesse.

<sup>9</sup> Loi n° 16-01 du 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle.

<sup>10</sup> L'Algérie, avec une superficie de 2,382 millions Km<sup>2</sup>, est premier pays en Afrique et neuvième mondial.

démarche se fonde sur les choix opérés par la politique économique et sociale nationale et qui consiste à faire de l'équilibre régional un de ses objectifs prioritaires dans tous les domaines concourant à réaliser l'égal accès, particulièrement au savoir, à la santé, à l'éducation et aux ressources.

Le CNES a entamé depuis plus de sept ans la réflexion sur la dimension infranationale du développement humain en ayant mis en place dès 2007, un collège d'experts nationaux afin de débattre des choix méthodologiques possibles ainsi que des indicateurs qu'il convient d'utiliser pour désagréger l'IDH.

La recherche des spécificités régionales, en termes de progrès et de bien-être, débouche souvent sur la construction de proxys puisque l'appareil statistique institutionnel ne fournit pas encore d'une manière optimale tous les indicateurs requis à l'exercice. La promulgation de la loi portant sur les espaces de programmation territoriale (Loi n°10-02 du 02/06/2010) a permis au CNES de s'aligner en 2011 sur le découpage ainsi institué afin d'étudier les voies d'assurer les équilibres territoriaux en matière de développement social économique et environnemental.

En somme, deux démarches ont ainsi été utilisées depuis 2007 pour approcher cette question de désagrégation de l'IDH.

### **2.1.1 L'exercice de désagrégation de 2008**

La version du RNDH 2008 apporte un affinement intéressant à la réflexion sur la désagrégation de l'IDH et par conséquent, au suivi des politiques publiques dédiées au développement humain, notamment celles visant à atténuer les disparités régionales et celles affectant l'accès aux biens et services. L'objectif fixé est de construire une stratification à visée opérationnelle, en adéquation avec les indicateurs classiques du développement humain. L'examen des différentes démarches adoptées par les schémas sectoriels de développement projetés pour 2025, a nécessité d'élargir le collège d'experts aux représentants des secteurs et institutions clés notamment la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural, les ressources en eau, les travaux publics, le Commissariat Général à la Planification et à la Prospective et l'Office National des Statistiques.

L'analyse comparée des différentes stratifications telles qu'elles résultent des différents schémas sectoriels, a révélé des consistances différenciées en matière de regroupement des wilayate (strates), du nombre et de la nature des variables mises en œuvre et des objectifs propres à chaque découpage, ne pouvant ainsi convenir à la réalisation d'une désagrégation du développement humain dans ses dimensions essentielles.

Devant l'impossibilité de recourir à l'un de ces modes de stratification, le collège d'experts a procédé, de façon consensuelle, au montage d'un découpage spécifique au développement humain.

En matière d'identification des strates, le recours aux instruments d'analyse des données statistiques a été retenu aux fins de construire des groupes homogènes (strates), selon les données attachées à chaque unité statistique. La Classification Automatique Hiérarchique (CAH), qui est une méthode permettant une construction hiérarchisée indiquée, et en vertu de laquelle il a été procédé à l'agrégation de proche en proche des 48 points de wilayas

(non pondérés) les moins éloignés selon la distance euclidienne. Dans une deuxième étape, l'ensemble des variables a été dimensionné dans un intervalle [0,1] selon les réquisits de la démarche pnudienne.

La stratification 2008 a pris appui sur 13 variables issues du traitement des feuilles ménages du RGPH 2008, choisies en fonction de considérations techniques en rapport avec le spectre indiciel du développement humain et de la disponibilité des données résultant du traitement du sondage wilaya au 1/10ème du RGPH 2008. En ce qui concerne les variables non disponibles, le collège d'experts a retenu des proxys, choix validé par l'ONS en tant qu'institution nationale compétente en matière de statistiques.

Le paramétrage mettant en œuvre les données attachées aux 48 wilayate et aux variables replacées dans l'analyse a permis, grâce à la méthode d'agrégation de Ward, de déboucher sur 07 groupes homogènes de wilayate (strates), non obligatoirement contiguës, identifiées par la Classification Hiérarchique Automatique (CAH).

**Tab. 1 : Les sept (7) strates de wilayas identifiées dans la stratification de 2008 :**

Strates	Nombre wilayas	Population RGPH 2008	Wilayas
C1	04	1.963.261	Adrar - Ghardaia - Ouargla - El Oued
C2	11	8.472.998	Chlef - Oum El Bouaghi - Tiaret - Setif - Saida - Médea Mostaganem - Mascara - Tissemsilt - Ain Defla - Relizane
C3	05	1.914.657	Laghouat - Tamanrasset - Djelfa - Illizi - Tindouf
C4	08	4.929.285	Batna - Biskra - Tébessa - M'sila - El Bayadh - Bordj Bou Arreridj Khenchella - Naama
C5	09	6.369.229	Bejaia - Bouira - Tizi-Ouzou - Jijel - Skikda - Guelma - El Tarf Souk Ahras - Mila
C6	08	6.050.334	Bechar - Blida - Tlemcen - Sidi Bel Abbes - Oran - Boumerdes Tipaza - Ain Temouchent
C7	03	4.529.930	Alger - Annaba - Constantine

### 2.1.2 L'exercice de désagrégation de 2011

La désagrégation assise sur la stratification, ainsi stabilisée en 2008, allait prendre rang de composante à part entière des futurs rapports sur le développement humain offrant à travers une grille de lecture de l'évolution du spectre indiciel du développement humain désormais appliqué aux territoires, une meilleure connaissance de la nature et du degré des disparités au niveau local.

Cependant, l'approbation du Schéma National d'Aménagement (SNAT), consacré par une loi de 2010, va constituer un document d'orientation stratégique aussi bien pour les départements ministériels que pour les collectivités locales et les entreprises. Faisant l'objet d'une évaluation tous les cinq ans, le SNAT est, en effet, défini comme un outil de

planification capable d'impulser et de coordonner le développement des territoires au-delà des approches sectorielles. Les concepteurs du SNAT reconnaissent que le « territoire national fait face à une série de contradictions », alimentées par des « tensions sociales, sociétales, rurales et urbaines ».

Ces EPT ne sont pas un nouveau découpage administratif mais une division du territoire en ensembles cohérents en termes d'aménagement et pour des nécessités méthodologiques qui relèvent de la logique spatiale. C'est ainsi que ces espaces vont constituer désormais une référence pour une analyse intégrée dans le domaine du développement humain. Concernant les Espaces de programmation territoriale (EPT), le SNAT en distingue 09 qui se déclinent comme suit :

**Tab. 2 : Les neuf (9) Espaces de programmation territoriale identifiés dans le SNAT 2010**

Grandes régions	Espaces de Programmation Territoriale
Au niveau du Tell	L'Espace de Programmation Territoriale «Nord-Centre» comporte 10 wilayas : Alger, Blida, Boumerdès, Tipaza, Bouira, Médéa, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Chlef et Ain Defla.
	L'Espace de Programmation Territoriale «Nord-Est» comporte 8 wilayas : Annaba, Constantine, Skikda, Jijel, Mila, Souk Ahras, El Tarf et Guelma.
	L'Espace de Programmation Territoriale «Nord-Ouest» comporte 7 wilayas : Oran, Tlemcen, Mostaganem, Ain Témouchent, Relizane, Sidi Bel Abbés et Mascara.
Au niveau des Hauts Plateaux	L'Espace de Programmation Territoriale « Hauts Plateaux-Centre » comporte 3 wilayas : Djelfa, Laghouat et M'Sila.
	L'Espace de Programmation Territoriale « Hauts Plateaux-Est » comporte 6 wilayas : Sétif, Batna, Khenchela, Bordj Bou Arréridj, Oum El Bouaghi, Tébessa.
	L'Espace de Programmation Territoriale « Hauts Plateaux-Ouest » comporte 5 wilayas : Tiaret, Saïda, Tissemsilt, Naâma, El Bayadh.
Au niveau du Sud	L'Espace de Programmation Territoriale « Sud-Ouest » comporte 3 wilayas : Béchar, Tindouf, Adrar
	L'Espace de Programmation Territoriale « Sud-Est » comporte 4 wilayas : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Ouargla
	L'Espace de Programmation Territoriale « Grand-Sud » comporte 2 wilayas : Tamanrasset, Illizi

Le CNES va donc adopter ces EPT comme le niveau de désagrégation infranational qui permettra de suivre l'impact des politiques publiques sur le niveau de vie des citoyens dans ces territoires. De façon globale, la méthode de calcul des indicateurs désagrégés au niveau des 9 espaces de programmation du territoire est identique à celle utilisée sur le plan national, à l'exception du revenu disponible qui a été apprécié à partir des conditions de vie des ménages, en mesurant les écarts par rapport au RNB/Habitant du niveau national.

## 2.2 Modèle d'analyse des privations multiples chez les enfants et les jeunes :

Dans la poursuite de ses efforts dans le domaine de la mesure de l'équité et de la juste redistribution de la richesse nationale, le Conseil National Economique et Social a élaboré, en 2016, un modèle national d'équité sociale, dans le cadre d'un projet de coopération avec l'UNICEF. Ce projet, qui constitue une des rares tentatives nationales de recherche dans ce domaine, vise à documenter l'étendue des privations, simples ou multiples, auxquelles les enfants et/ou jeunes algériens de moins de 25 ans sont confrontés, leurs profils et les facteurs pouvant favoriser ces privations. Il s'attèle ainsi à élargir le champ d'investigation inhérent à la pauvreté pour inclure toutes les situations de privations qui peuvent se révéler, par leur intensité, comme des formes de pauvreté humaine.

Cette tentative est à même de fournir une réponse à l'attendu des ODD qui stipule dans l'objectif1 (cible2) que chaque pays devrait se définir un modèle de pauvreté et un seuil qui forgeraient tous ses efforts de lutte pour faire du slogan vertueux « ne laisser personne derrière », une réalité. Cependant, n'ayant pas été conçu pour être figé dans le temps, ce modèle gagnerait ainsi à se développer davantage et à prendre en maturité, à la faveur des prochaines productions statistiques nationales qui pourraient intégrer les préoccupations relevées et, aussi, grâce aux contacts et échanges avec d'autres expériences similaires dans le monde.

### 2.2.1 Aspects méthodologiques

D'un point de vue méthodologique et en prenant en compte les définitions de la pauvreté existantes, sous multiples approches du bien-être économique des capacités ou d'exclusion sociale, la privation dans notre cas est perçue à la fois d'une manière absolue et relative. Autrement dit, un enfant ou un jeune est considéré comme privé s'il n'accède pas du tout -ou s'il n'accède que d'une manière limitée- à des ressources qui devraient lui permettre d'accomplir des réalisations utiles pour son épanouissement. Notre champ conceptuel s'inscrit ainsi dans le principe de capacité 'Capability' et d'élargissement des libertés développés par A. Sen.

Comme les besoins diffèrent d'une génération à l'autre, quatre groupes d'âges ont été dégagés pour l'analyse des privations : Enfants de 0-1 ans, de 2-4 ans, 5-15 ans, Jeunes de 16-24 ans. Ces privations, décrites par quatorze dimensions pour l'ensemble des catégories d'âge, ont été sélectionnées de manière à couvrir les droits cités dans le cadre législatif national notamment la Constitution, la loi de la protection de l'enfance et les conventions de droits des enfants et des droits de l'homme ainsi que d'autres conventions que l'Algérie a ratifiées.

Les 14 dimensions, composées chacune d'une batterie d'indicateurs, font référence aux domaines de la santé, du développement de la petite enfance, de l'éducation, de la protection contre la violence, de l'activité économique et des conditions de vie d'une manière générale (Cf. schéma2 ci-après). Au total, 24 indicateurs ont ainsi été utilisés.

En termes d'instrument d'analyse, l'approche MODA<sup>11</sup> a été utilisée, tant qu'elle permet d'asseoir le prisme du cycle de vie pour analyser le chevauchement des privations que peut subir un individu et construire ainsi des profils de personnes privées sous différents aspects

---

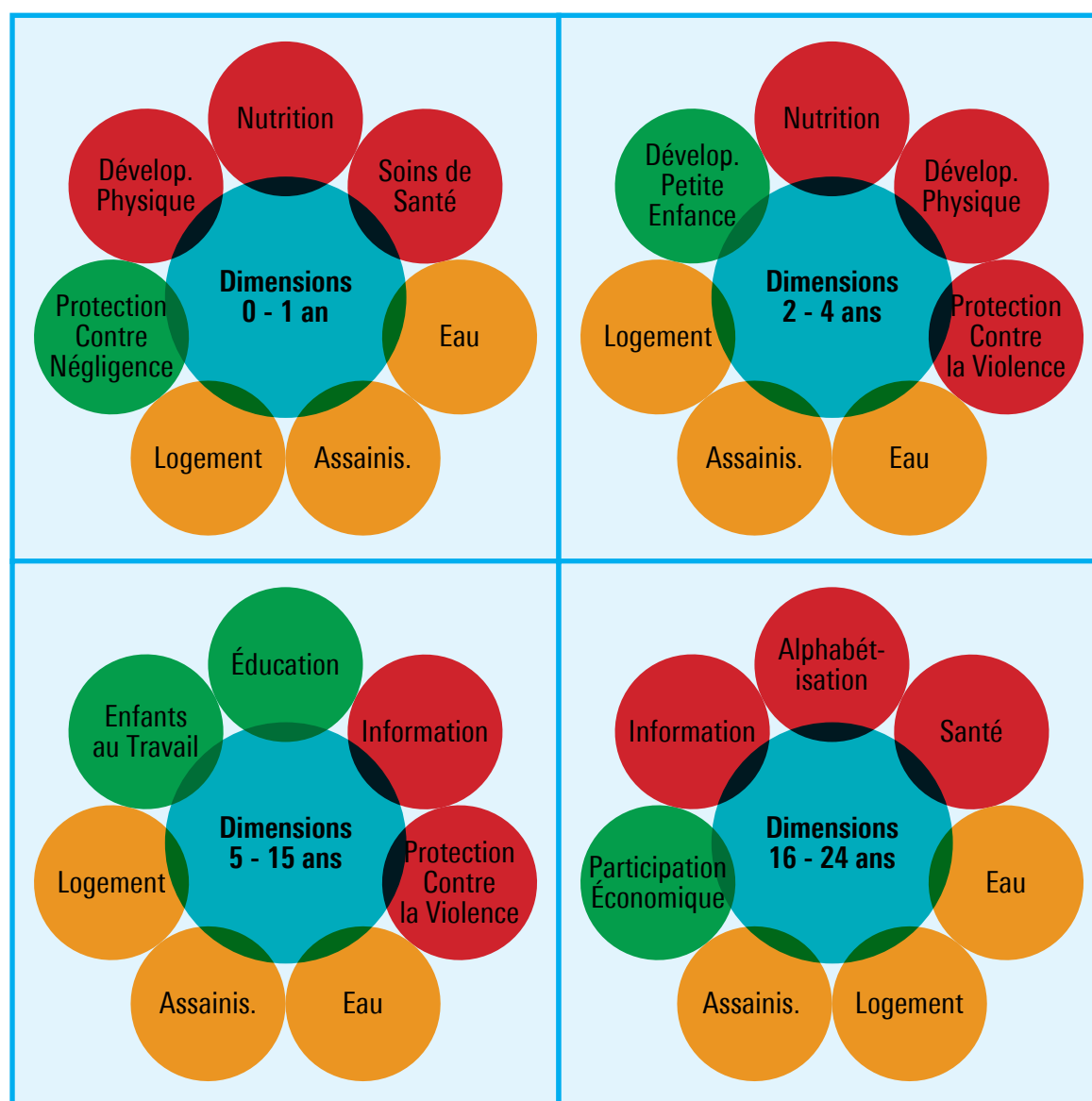
<sup>11</sup> Multiple Overlapping Deprivation Analysis est un outil de mesure de la privation multidimensionnelle développé par le centre de recherche « Innocenti » de l'Unicef avec le soutien de la Division des Politiques et Stratégies (New York). Il adopte une définition holistique du bien-être, se concentrant sur l'accès à divers biens et services qui sont essentiels à l'épanouissement des individus.

économique et social.

En complément à cette approche, un proxy de la pauvreté monétaire a été effectué afin d'apprécier les intersections éventuelles entre les différentes formes de pauvreté sociale et monétaire. Il s'agit de prendre en compte l'existence, dans le ménage, d'un quelconque revenu d'occupation, ceci étant dans un deuxième temps croisé avec l'appartenance au premier quintile de l'indice de richesse 'Wealth Index', calculé également à cette fin.

Le projet s'appuie sur les données d'enquêtes nationales auprès de ménages réalisées dans le cadre de partenariat entre le Gouvernement et l'UNICEF (MICS3 et MICS4). La plupart des indicateurs ont été renseignés au niveau individuel, sinon à défaut, à l'échelle du ménage puis extrapolés aux individus. Les seuils de privations ont été établis en se référant, prioritairement, aux normes nationales, et aux références internationales, dans le cas échéant.

**Schéma 2 : Les dimensions de privation par catégories d'âge<sup>12</sup>**



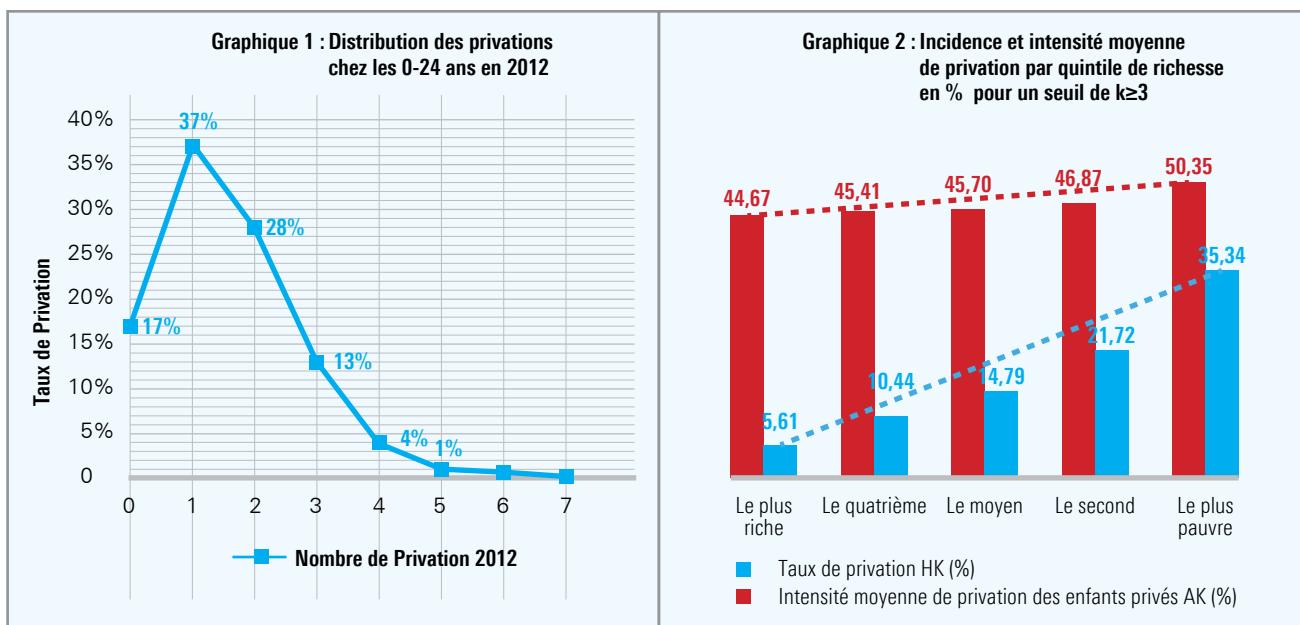
<sup>12</sup> Les dimensions correspondant à chacune des quatre catégories d'âge sont présentées dans les figures, avec des couleurs différentes. La couleur « Verte » indique que la dimension est spécifique au cycle d'âge considéré, la couleur « Rouge » indique que la dimension existe pour d'autres cycles d'âge mais renseignée par des indicateurs ou des seuils de privations différents. La couleur « Orange », indique que la dimension demeure inchangée pour les quatre cycles d'âge choisis.

Cela dit, l'élaboration d'un tel modèle d'équité sociale et surtout son entretien requiert une large connaissance des vulnérabilités prévalant dans la société et des programmes sectoriels qui tendent à les endiguer. Cette connaissance a été rendue possible grâce à la mise en place d'une « cellule équité », auprès du Conseil National Economique et Social. Celle-ci a associé plusieurs secteurs en charge de la mise en œuvre de la politique sociale<sup>13</sup>, ainsi que l'office national des statistiques, le Centre National de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement et l'Institut National de Santé Publique. Elle a pour missions de (i) travailler sur les instruments de mesure des inégalités économiques et sociales, selon diverses approches ; (ii) d'analyser les effets des inégalités, notamment sociales, sur le développement du pays et enfin ; (iv) de proposer des recommandations opérationnelles aux Policy Makers.

## 2.2.2 Quelques résultats saillants

### a) La pauvreté sociale multidimensionnelle

Les résultats du modèle, tirés sur l'année 2012, ont permis de mettre en évidence l'exposition de près d'un enfant/jeune de moins de 25 ans sur deux (46%) à, au moins, deux privations alors que 17% n'en souffre d'aucune. D'une manière générale, et en termes de pauvreté sociale multidimensionnelle, approchée par le seuil de 03 privations ou plus, il convient de souligner que 18,0% des enfants et jeunes y sont exposés, soit près de 3 millions d'individus, avec un nombre moyen de 3,3 privations.



La pauvreté sociale multidimensionnelle déclinée par cycle d'âge, est plus importante parmi les enfants de moins de 16 ans, avec une incidence qui varie entre 21% et 27%, alors qu'elle est de l'ordre de 9,5% chez les jeunes de 16-24 ans. En termes de tendance, cette forme de pauvreté a marqué un recul net entre 2006 et 2012 et ce, auprès de tous les groupes d'âges.

<sup>13</sup> Départements ministériels de : Santé, Education, Enseignement Supérieur, Travail, Finances, Solidarité.

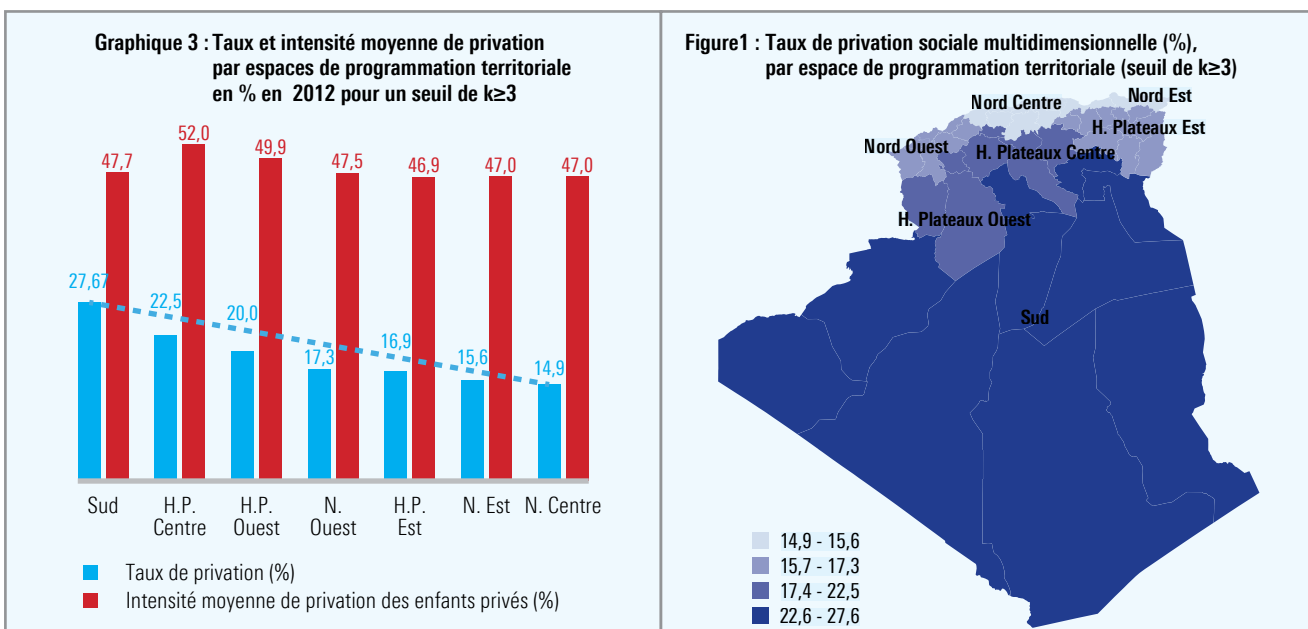
**Tab.3 : Taux de privation multidimensionnelle par cycle d'âge en % ( $k \geq 3$ )**

	0-1 an	2-4 ans	5-15 ans	16-24 ans	0-24 ans
2006	28,5	31,7	27,5	13,9	22,4
2012	26,8	27,2	21,1	9,5	18,0

La caractérisation des principales privations identifiées chez ces enfants permet de conclure que :

- Chez les moins d'un an, c'est **l'équilibre nutritionnel** qui constitue la cause de privation la plus importante (57%), suivie par **la vaccination complète** (29%) ;
- Chez les enfants de 2 à 15 ans, c'est la **mauvaise discipline**, c'est-à-dire l'utilisation abusive par les parents de traitements physiques ou psychologiques violents, qui sont mis le plus en avant (87%). Toutefois, chez la sous population d'enfants de 5-15 ans, la privation en **éducation** intervient également comme une forme de privation (15%) eu égard à l'esprit de la politique d'éducation nationale qui garantit un accès universel à une école de qualité pour les enfants en âge obligatoire de scolarité ;
- Quant aux jeunes âgés de 16-24 ans, c'est la **participation économique**, qui se définit comme être en dehors du système éducatif ou sans occupation, et qui concerne un jeune sur deux, qui focalise les privations auxquelles ces individus sont exposés.
- Cependant, pour l'ensemble de ces groupes d'âge, la question liée au **logement décent**, notamment en termes d'espace disponible, traduit un état de privation commun, en se situant entre 29% et 37%.

En outre, le croisement des privations sociales multidimensionnelles, au seuil de  $k \geq 3$ , avec l'indice de richesse révèle que les niveaux de bien être économique, approchés ici par les quintiles richesse des ménages, sont fortement corrélés avec l'incidence de privation qui se trouve bien plus élevée chez les ménages les plus pauvres, avec un taux passant de 35% dans 1er quintile à 6% dans le 5ème quintile. Les individus les plus touchés se trouvent surtout dans le sud (27,6%), suivi par les Haut plateaux-Centre (22,5%) et les Haut plateaux-Ouest (20%).

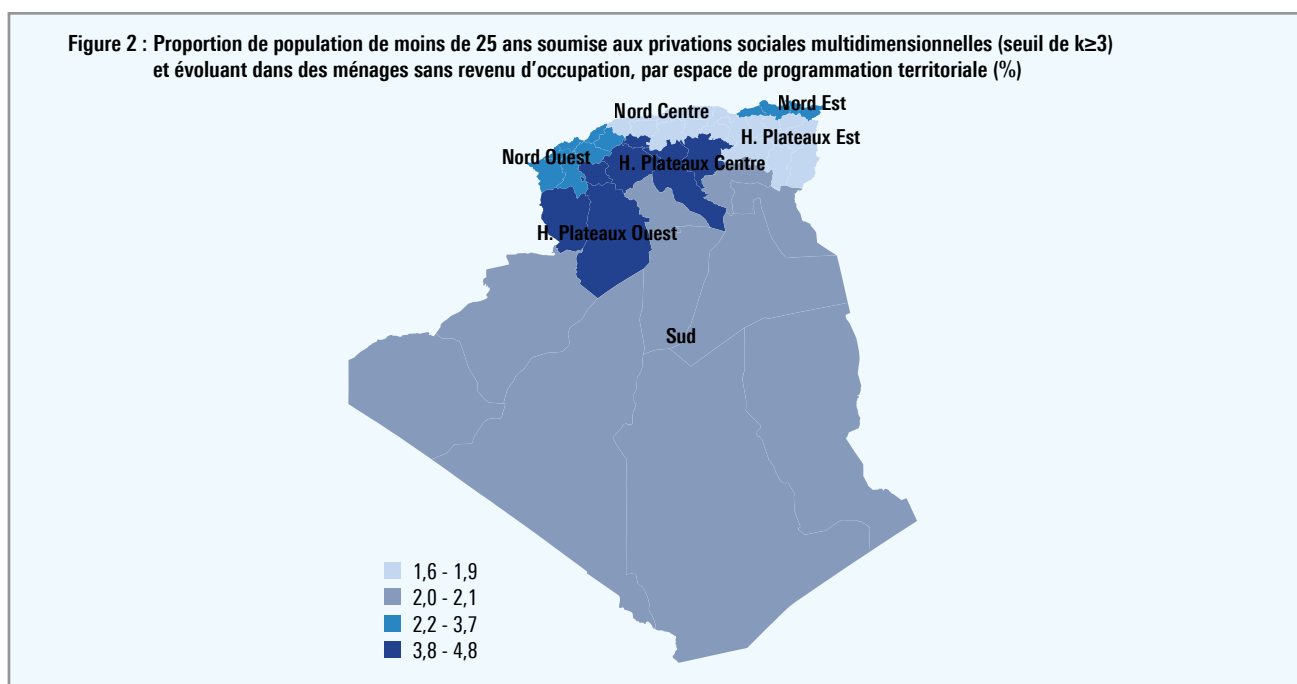


## b) Les espaces de chevauchement entre la pauvreté sociale multidimensionnelle et la pauvreté de revenu d'occupation

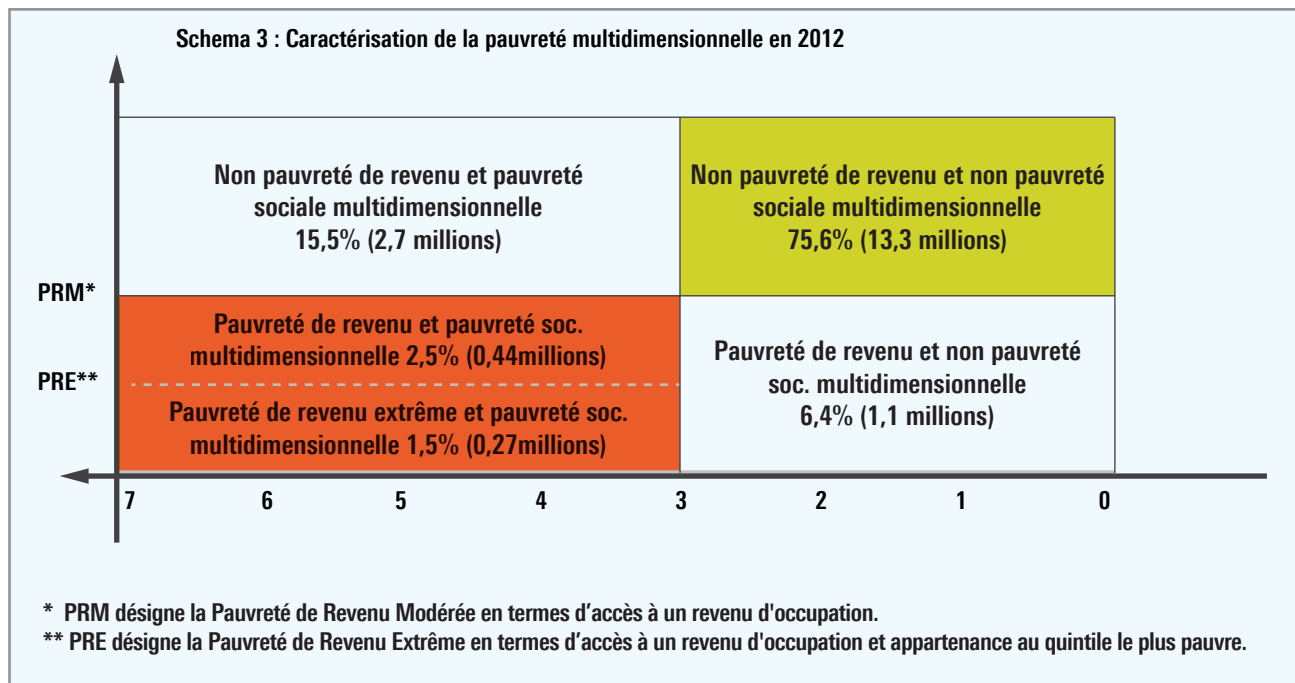
Le modèle informe également sur l'existence de situations de privation de revenu auprès de 8,9% individus, approchées en termes d'appartenance aux ménages qui ne disposent d'aucune source de revenu d'occupation (près de 1,6 million de personnes). Le grand écart de prévalence entre les deux taux de pauvreté sociale multidimensionnelle et de revenu (18% Vs 8,9%) peut s'expliquer par le fait que la pauvreté dite de revenu détermine le seuil en dessous duquel les ménages ne disposeraient pas de capacité financière d'acquérir les biens et services de base nécessaires à leur subsistance. Tandis que, la pauvreté sociale multidimensionnelle porte sur l'accès effectif de ces ménages aux différents biens et services retenus ; ceux-là ne dépendant pas seulement de la capacité financière du ménage mais également de l'offre disponible, particulièrement ceux dont la satisfaction ne peut être assurée que par une action publique, et du choix volontaire du ménage à s'en procurer.

Par ailleurs, le croisement entre les deux sphères de privations, sociales multidimensionnelles et de revenu, a permis d'identifier une sous population encore plus vulnérable de 2,5% (près de 500.000 individus de moins de 25 ans) qui se trouve exposée aux deux formes de privations à la fois. La déclinaison de ces deux formes de pauvreté par localisation géographique montre que la population rurale est bien plus privée et ce, quel que soit la forme de pauvreté considérée.

Par espace de programmation territoriale 'EPT', les hauts plateaux centre et ouest se distinguent comme les plus exposés aux privations étudiées et ce, quel que soit la forme de pauvreté. Néanmoins, le sud connaît une concentration particulière de la pauvreté sociale multidimensionnelle, dans le même temps qu'il traduit la plus faible incidence de pauvreté de revenu. Cet état pourrait bien découler de la disponibilité insuffisante de l'offre publique en termes de services sociaux de bases liées aux divers aspects de bien être, mais également d'une faible demande sur les services sociaux dans cette région.



Il en résulte, en définitif, une proportion de 75,6% d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans qui ne sont soumis à aucune des formes de pauvreté ainsi approchées, alors que 24,4% (13,3 millions) s'y trouvent concernées d'une manière simple ou combinée (Ci-après, schéma3).



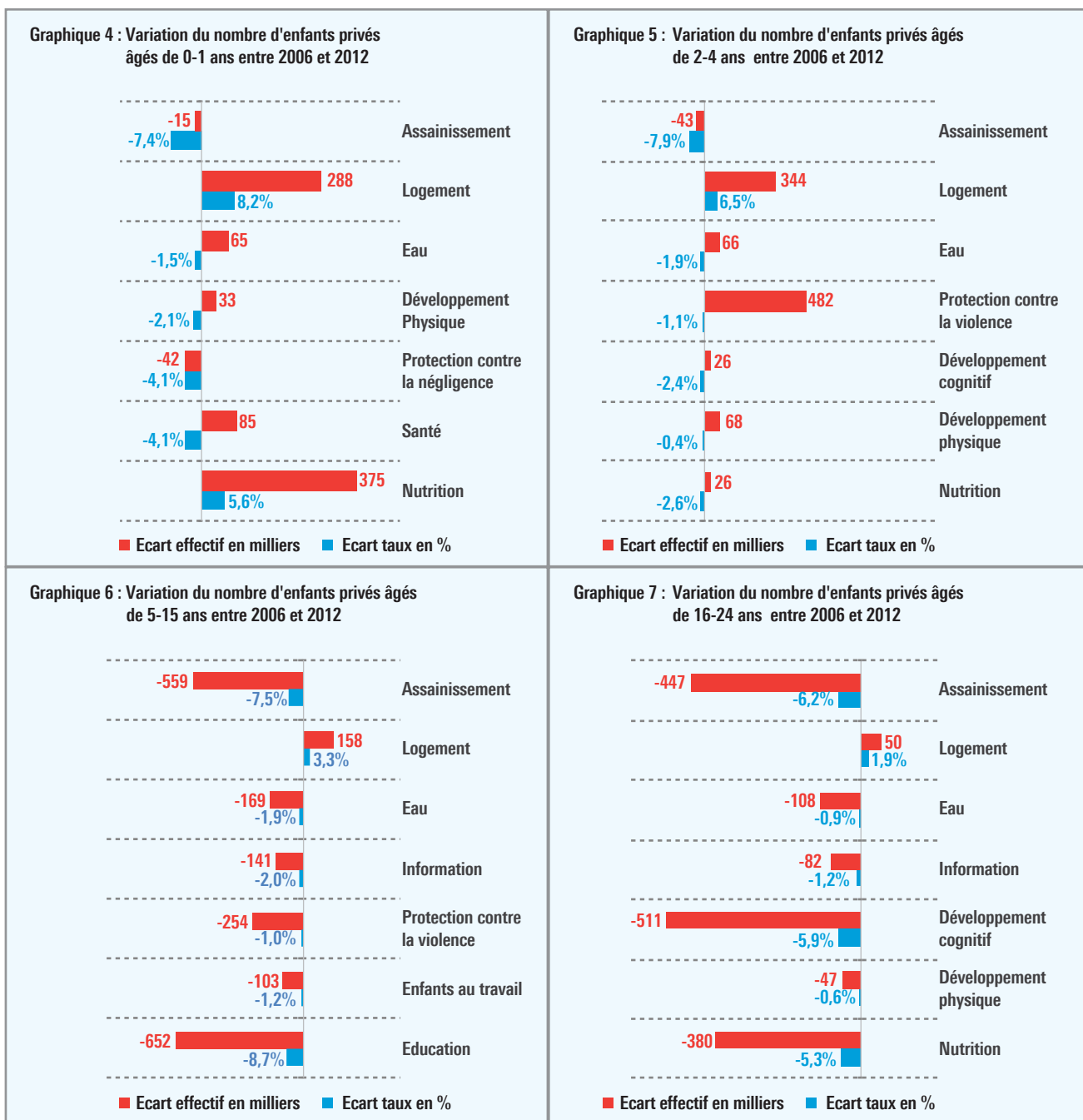
### c) L'approche diachronique de la pauvreté sociale multidimensionnelle et la pauvreté de revenu d'occupation

Tous ces résultats, lorsqu'ils sont examinés sous une optique diachronique, sont à même d'aider à se fixer un cap stratégique que devrait poursuivre la politique nationale de développement social dans les années à venir. En effet, en termes d'évolution entre 2006 et 2012, et toujours par cycle d'âge :

- Le taux de privation pour les enfants de moins d'un an s'est accentué en **nutrition** et en **logement décent**, entraînant respectivement 375.000 et de 288.000 d'enfants privés supplémentaires. Pour les autres dimensions de cet âge, bien qu'une baisse soit constatée au niveau du taux de privation, celle-ci n'a pas pu entraîner un recul du nombre absolu d'enfants privés en santé, dans l'accès à une source d'eau potable et en termes de développement physique, et ce en raison de la forte reprise de la natalité au cours de cette période<sup>14</sup>.
- Pour les enfants 2-4 ans, toutes les dimensions ont marqué un recul de leurs taux de privation, à l'exception de la dimension **logement décent**, mais toujours sans arriver à faire baisser le nombre d'enfants privés. Il convient de souligner que l'effectif d'enfants privés de protection contre la violence dans le milieu familial a augmenté d'un demi-million d'enfants supplémentaires, la raison principale étant le changement du poids démographique de ce groupe d'âge.

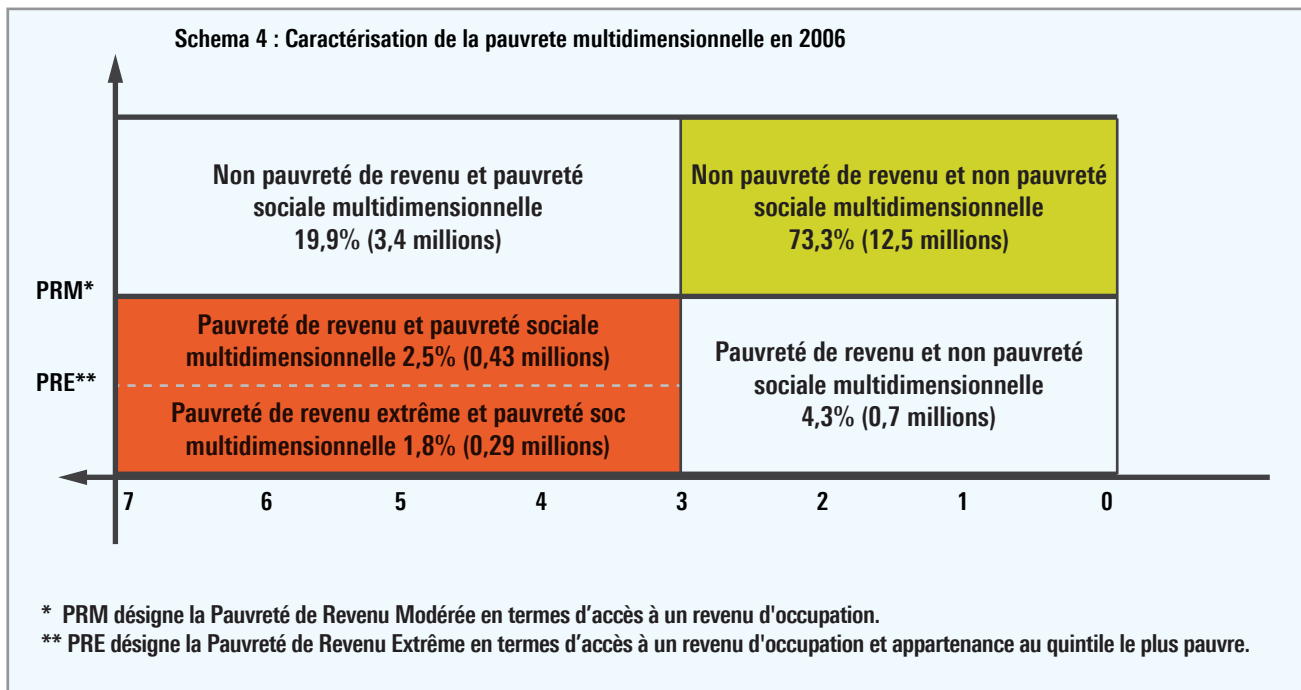
<sup>14</sup> Données démographiques, ONS.

- Chez les enfants/jeunes de 5-24 ans, toutes les dimensions ont marqué un recul du taux de privation qui est suivi, cette fois, par un recul dans les effectifs absolus d'enfants privés, à l'exception toujours du **logement décent**.

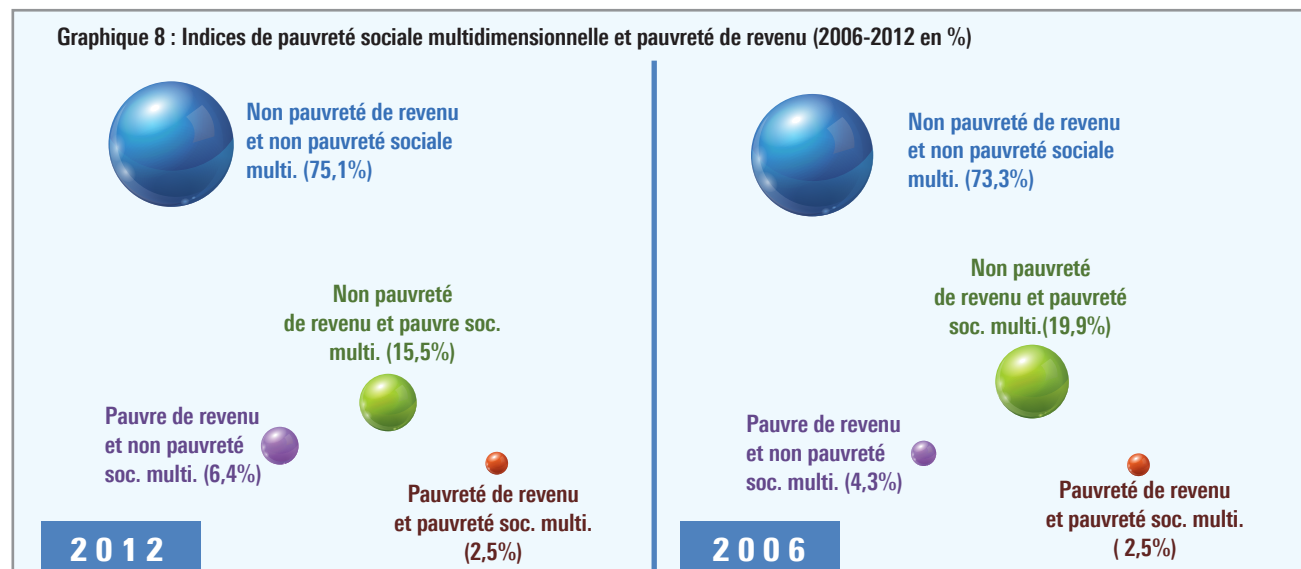


En outre, il a été observé que la forme la plus sévère de la pauvreté multidimensionnelle, soit celle qui rencontre les deux sphères, sociale et de revenu à la fois, a été maintenue stable depuis 2006. Par contre, la pauvreté de revenu, lorsqu'elle est prise séparément, semble avoir connu une augmentation sensible puisqu'elle se situait à 6,4% en 2012 (1 million d'individus), alors qu'elle s'élevait à 4,3% en 2006, soit près de 700.000 individus. Cela s'inscrit en contre-sens de la pauvreté sociale multidimensionnelle qui a évolué

significativement dans le sens de la baisse (15,5% en 2012 Vs 19,9% en 2006). Ce dernier résultat, s'il témoigne parfaitement de l'impact positif du caractère universel de la politique sociale sur la réduction des vulnérabilités, révèle aussi la fragilité de niveau de revenus pour certaines franges de population, quand bien même celles-ci auraient été couvertes par les services sociaux (Cf. schéma4).



Par ailleurs, comme les situations de détention d'un revenu ne reflètent pas souvent les conditions de vie effectives des ménages<sup>15</sup> il a été procédé au croisement de ce paramètre avec les quintiles d'un indice de possession d'actifs 'wealth index' qui a été calculé à cet effet. Cela a permis de distinguer, en 2012, une sous-population de 1,5% d'enfants et de jeunes (soit 300.000 individus) évoluant dans des ménages non détenteurs de revenu d'occupation et, dans le même temps, ne disposant pas de moyens de vie décents. Cette proportion était de 1,8% en 2006.



<sup>15</sup> D'autant que les aides sociales octroyées sont empreintes justement d'un caractère universel plutôt que d'un ciblage rigoureux des couches démunies.

### 3. Consolidation et implications politiques

A la lumière de ces résultats, bien qu'extrêmement agrégés, il résulte que, le taux de population jeunes soumise à l'une ou l'autre forme de pauvreté a connu une baisse durant la période considérée (2006-2012), passant de 26,7% à 24,4% respectivement. Néanmoins, en terme absolu, l'effectif des personnes âgées de moins de 25 ans soumises aux risques de pauvreté ainsi définis est passé de 12,5 à 13,3 millions au cours de la même période, soit un croît de 800.000 individus.

Il convient de conclure également que le caractère universel des dispositifs et programmes sociaux a, certes, imprimé un impact majeur sur la réduction de la pauvreté sociale multidimensionnelle, toutefois 2,4 millions individus (15,5%) demeurent toujours exposés à cette forme de pauvreté sans qu'ils soient privés d'un revenu d'occupation. Ces individus se localisent essentiellement dans les Hauts-plateau-centre et le Sud, ainsi que dans le milieu rural. Cela appelle une plus grande vigilance quant à l'efficacité des aides sociales pour ces personnes dont le revenu ne suffirait, apparemment, pas à les extirper définitivement du joug de la pauvreté.

Il est également intéressant de remarquer, entre 2006 et 2012 et par observation transversale, que les individus qui ne sont pas pauvres socialement ont vu leur pauvreté de revenu sensiblement augmenter (4.3% à 6.4% respectivement), dans le même temps d'ailleurs que la forme sévère de celle-ci ait connu une tendance vers la baisse (1.8% à 1.5%, respectivement). Ces individus se localisent essentiellement dans les Hauts-plateaux-Centre et Ouest. Cela pourrait signifier que les conditions de vie de ces individus sont portées essentiellement par les aides sociales et que toute modification dans la politique de protection sociale vers un meilleur ciblage des sans-revenus les exposerait à une forte vulnérabilité.

C'est pourquoi il est important que les différents programmes sociaux ne se contentent pas de réduire la pauvreté uniquement en termes relatifs, mais de faire en sorte que cette réduction soit telle, qu'elle imprimera un effet sur les volumes d'enfants privés, notamment dans les dimensions de nutrition, de protection contre la violence et de logement décent.

Hormis la question du mal logement<sup>16</sup>, il importe de souligner que les taux de privation les plus élevés, et qui résistent au recul dans le temps, se situent dans les dimensions qui ne dépendent pas exclusivement de l'action publique mais, surtout, de comportements individuels ; c'est le cas de l'exposition des enfants à des formes de violence dans le milieu familial, de leur équilibre nutritionnel et de la participation économique des jeunes femmes<sup>17</sup>. A ce sujet, les programmes de développement humain et social gagneraient à être revisités afin de couvrir des vulnérabilités qui ne sont pas forcément d'ordre matériel et qui ne concernent pas directement l'enfant mais son environnement, notamment familial. Ces programmes doivent porter sur la gestion de la connaissance et la participation citoyenne structurée à travers, notamment, les cellules de proximité établis au niveau de l'Agence de développement social 'ADS', de par leur accès direct aux familles.

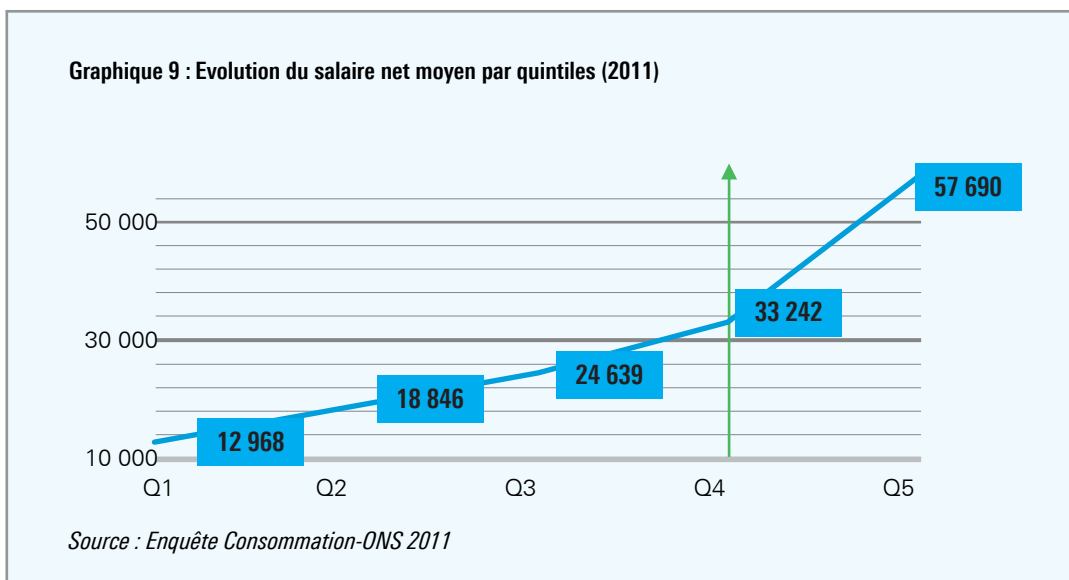
Les résultats obtenus ont montré également que, les hauts plateaux-Centre et Ouest avec la région du Sud, souffrent de la pauvreté sociale multidimensionnelle à un niveau bien plus élevé comparativement aux autres régions du pays. Ce résultat conforte bien les publications antérieures du CNES, notamment celles relatives au rapport national sur le développement humain 'RNDH' et qui identifient ces zones comme étant celles qui

<sup>16</sup> Il convient de rappeler, à ce propos, les dernières mesures prises par le Gouvernement en matière de logement et de lutte contre l'habitat précaire, sensiblement accélérées depuis 2014/15, et qui sont de nature à imprimer un impact réel sur les privations inhérentes à cette dimension. Cet impact sera capté par le modèle à la faveur de la prochaine édition qui se fera à partir d'une base de données plus récente (e.g MICS6).

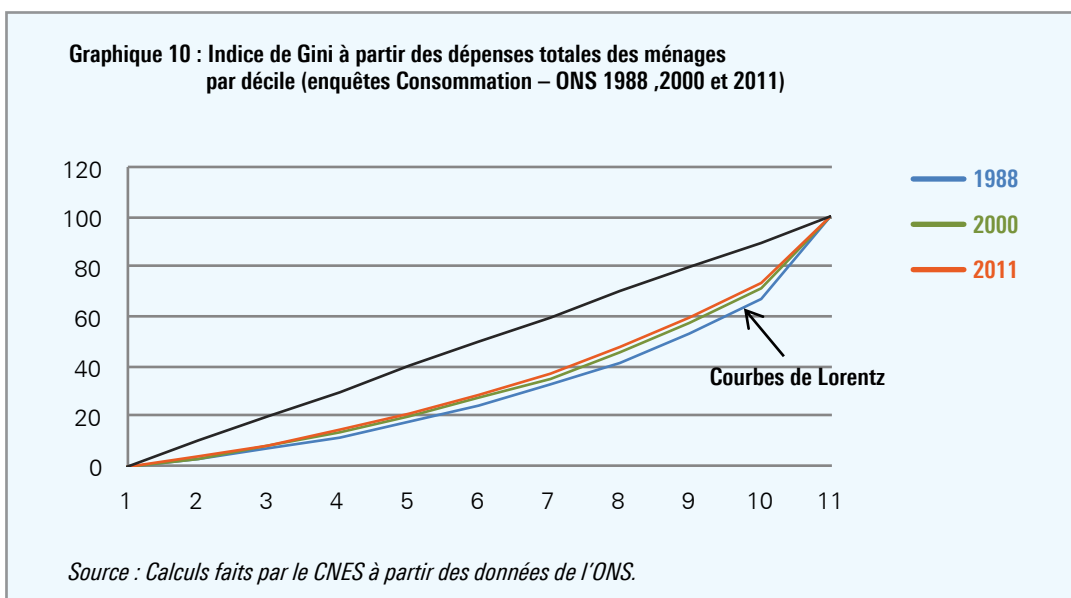
<sup>17</sup> What does NEETs mean and why is the concept so easily misinterpreted? Technical Brief No.1, OIT, 2015

concentrent plus d'espaces lacunaires en termes de développement humain.

Par ailleurs, lorsqu'on observe la distribution de la masse salariale par quintile en 2011, qui représente près de 70% des revenus des occupés, on s'apercevra de la fragilité de toutes les classes de population, excepté celle du quintile 5 des plus riches, en ce sens que la masse salariale de ce dernier groupe représente près de 40% de la masse globale (Cf. figure ci-après). Ceci rejoint, et à juste titre, le constat publié par l'UNICEF en 2011 concernant la distribution du revenu global des ménages de l'ensemble des pays du monde et qui justifie la recommandation faite sur l'impérative nécessité de généraliser la couverture en protection sociale même aux classes de populations dites moyennes (Cf. Global Inequality - UNICEF, 2011).



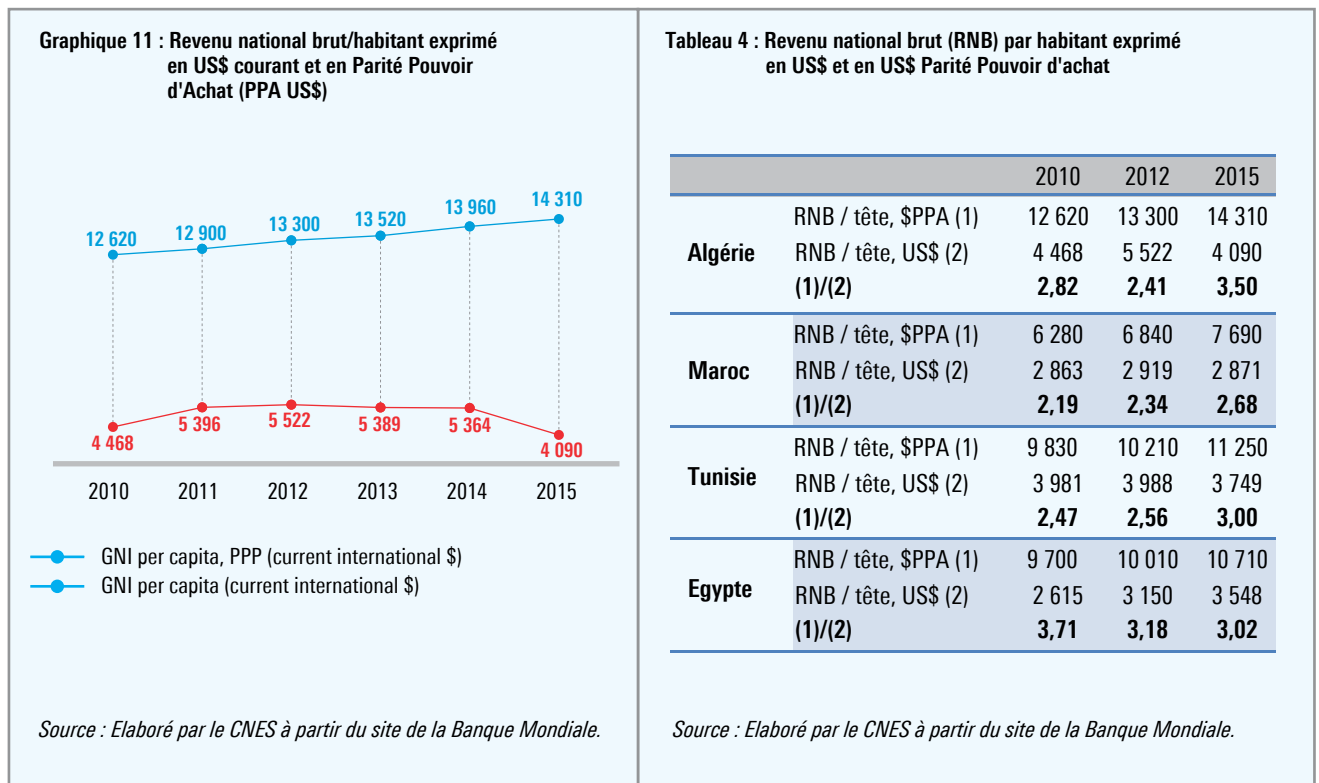
Il convient, également, de souligner que l'indice d'inégalité de revenus, approché à travers l'indice de Gini appliqué aux dépenses totales des ménages, traduit de faibles niveaux d'inégalité en Algérie<sup>18</sup> et affichent même une tendance vers une amélioration, passant de 0.39% en 1988, à 0.34% en 2000 puis à 0.31% en 2011 (Cf. graphique ci-après).



<sup>18</sup> Ce constat est valable aussi pour les revenus puisqu'en 2011, l'indice de Gini pour la distribution des salaires a été estimé à 0,29%.

Ceci militerait, faut-il le souligner, pour une réforme profonde de la politique des salaires si l'Algérie venait, par souci d'efficacité, à réviser sa politique de protection sociale, pour aller davantage vers une approche plus ciblée des populations vulnérables plutôt que celle qui se veut universelle, tel que fut le cas jusqu'à maintenant.

D'ailleurs, la contribution de la protection sociale au maintien de la capacité financière des individus, notamment à travers les transferts monétaires et les subventions des prix des produits alimentaires et énergétiques, est nettement perceptible lorsque l'on compare les deux grandeurs du revenu national brut (RNB) par habitant, exprimé en US\$ courant et en US\$ Parité Pouvoir d'achat<sup>19</sup>. En effet, le RNB par habitant en US\$PPA représente 2,4 fois le RNB en US\$ courant en 2012 et passe à 3,5 fois en 2015 ; ce ratio est bien plus fort en Algérie que chez les pays voisins et constituerait même une entrave à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.



<sup>19</sup> Selon l'INSEE, la parité de pouvoir d'achat (PPA) est : « un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. »

En guise de conclusion, il convient de souligner que les résultats sur les privations sociales multidimensionnelles, ainsi générés à travers ce modèle, lorsqu'ils ont été confrontés à d'autres données nationales sur la pauvreté, obtenus à partir d'approches plus classiques, ont permis de conclure à la convergence des principaux agrégats.

A titre d'exemple, le taux de pauvreté générale issu de l'enquête consommation 2011 selon l'approche monétaire de la Banque Mondiale, a été estimé à 5,5%<sup>20</sup> c'est à dire presque à la même hauteur que la valeur générée par notre proxy d'individus évoluant dans des ménages sans revenus d'occupation et appartenant au quintile1 de l'indice de richesse (3,7% en 2012). Seulement, l'avantage de ce modèle réside dans le fait qu'il permet, non seulement, de décrire les profils des personnes qui subissent des privations mais, aussi, de pouvoir les croiser avec d'autres formes de privations sociales multidimensionnelles.

Ces quelques indications visent à donner des orientations utiles aux actions du Gouvernement, pour ce qui concerne le développement humain et social, à l'aune de la nouvelle plateforme des ODD, et ce pour aller davantage vers l'équité et l'inclusivité du modèle national de développement qui assure à la fois la justice sociale et une croissance économique nette et diversifiée. Laquelle justice sociale se matérialise bien évidemment à travers l'équité et l'égalité de chances pour tous.

Ces indications, faut-il le rappeler, se veulent ainsi une contribution à la définition de seuils normatifs de la pauvreté sous toutes ses formes, tel que préconisé par le nouvel agenda de développement, partant des besoins intrinsèques qui concourent à asseoir les choix volontaires des citoyens de ce qui considèrent comme étant nécessaires à leur bien-être. Bien entendu, une analyse plus fine et une déclinaison par dimensions sont à même d'identifier des espaces lacunaires circonspects d'intervention et donneraient plus d'éclairage aux actions du gouvernement<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> Source : Rapport sur les OMD, 2016.

<sup>21</sup> A ce propos, une publication riche et appropriée est en cours d'élaboration au niveau du CNES.

## Annexes :

**Tableau 1A : Taux de Pauvreté sociale multidimensionnelle et de revenu d'occupation (%) - Année 2012**

		Pauvre social multidim.	Pauvre de revenu	Non Pauvre de revenu et non pauvre soc. multidim.	Pauvre de revenu et non pauvre soc. multidim.	Non Pauvre de revenu et pauvre soc. multidim.	Pauvre de de revenu et pauvre soc. multidim.
Espaces de Programmation Territoriale (EPT)	Nord-Centre	14,9	6,8	79,8	5,2	13,3	1,6
	Nord- Est	15,6	9,9	76,8	7,6	13,3	2,3
	Nord-Ouest	17,3	11,8	74,6	8,1	13,6	3,7
	Hauts Plateaux-Centre	22,5	14,6	67,2	10,2	18,1	4,4
	Hauts Plateaux-Est	16,9	6,9	78,1	5,0	15,0	1,9
	Hauts Plateaux-Ouest	20,0	16,1	68,8	11,2	15,2	4,8
	Sud	27,6	5,3	69,2	3,2	25,5	2,1
Milieu /Strate	Urbain	14,1	7,5	80,0	5,8	12,4	1,7
	Rural	24,4	11,3	68,1	7,4	20,6	3,9
Niveau d'instruction du chef de ménage	Sans instruction	22,4	11,9	69,5	8,0	18,6	3,9
	Primaire	18,3	9,9	74,5	7,2	15,6	2,7
	Moyen	17,9	8,8	75,4	6,5	15,6	2,2
	Secondaire	13,0	5,0	83,0	4,0	12,0	1,0
	Supérieur	8,7	2,2	89,3	1,9	8,4	0,3
Quintiles de l'indice de richesse	Le plus pauvre	35,3	17,4	54,4	10,3	28,2	7,1
	Le Second	21,7	11,0	70,1	8,0	18,7	3,0
	Le Moyen	14,8	8,3	78,2	7,0	13,5	1,3
	Le quatrième	10,4	4,6	85,5	4,0	9,9	0,5
	Le plus riche	5,6	2,3	92,2	2,2	5,6	0,1
<b>Total</b>		<b>18,0</b>	<b>8,9</b>	<b>75,5</b>	<b>6,4</b>	<b>15,5</b>	<b>2,5</b>

Source : CNES, 2016.

**Tableau 2A : Mesure des privations sociales multidimensionnelles, par cycle d'âge (%) et en effectif - année 2012**

Pourcentage (Effectif)					
Indicateurs	Global 0-24 ans	0-1 ans	2-4 ans	5-15 ans	16-24 ans
<b>Privation sociale</b>					
Population privée d'au moins une dimension sociale	83,1 (14 609 000)	87,7 (1 612 000)	94,7 (2 248 000)	93 (6 388 000)	67,7 (4 399 000)
Population privée d'au moins trois dimensions sociales	18,0 (3 165 000)	26,8 (492 000)	27,2 (646 000)	21,1 (1 451 000)	9,5 (615 000)
<b>Privations par dimension</b>					
1. Eau	17,6 (3 086 000)	17,9 (329 000)	17,3 (410 000)	17,5 (1 202 000)	17,6 (1 144 000)
2. Logement	34,6 (6 008 000)	37,1 (682 000)	39,1 (928 000)	36,4 (2 500 000)	29,2 (1 898 000)
3. Assainissement	13,5 (2 268 000)	18,1 (333 000)	16,9 (401 000)	12,4 (852 000)	10,5 (683 000)
4. Nutrition <sup>1</sup>	-	62,9 (1 156 000)	12,6 (299 000)	-	-
5. Santé <sup>2</sup>	-	29,9 (549 000)	-	-	2,5 (162 000)
6. Développement physique	-	13,2 (242 000)	13,1 (311 000)	-	-
7. Protection contre la violence	-	-	86,5 (2 053 000)	87,0 (5 976 000)	-
8. Information	-	-	-	85,9 (5 901 000)	82,8 (5 383 000)
9. Protection contre la négligence	-	3,0 (55 000)	-	-	-
10. Développement cognitif	-	-	55,6 (1 320 000)	-	-
11. Education	-	-	-	15,7 (1 078 000)	-
12. Enfants au travail	-	-	-	7,3 (501 000)	-
13. Alphabétisme	-	-	-	-	7,4 (481 000)
14. Participation économique	-	-	-	-	41,0 (2 665 000)
<b>Pauvreté de revenu d'occupation</b>					
Population sans un revenu d'occupation dans leur ménage	8,9 (1 565 000)	-	-	-	-
Population sans un revenu d'occupation dans leur ménage et appartenant au Quintile 1 du Wealth Index	3,7 (651 000)	-	-	-	-

Source : CNES, 2016.

<sup>1</sup> La nutrition est approchée, pour les enfants de 0 à 1 an, par l'allaitement Maternel, Fréquence de repas et Emaciation), tandis que pour les enfants de 2 à 4 ans, par la Malnutrition aiguë et Surcharge pondérale.

<sup>2</sup> La santé est approchée, pour les enfants de 0 à 1 an, par l'accès aux services de santé, tandis que pour les jeunes de 16 à 24 ans, par leurs états physiques.







